

CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 23 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois juillet à 19 heures 30, le Conseil Syndical du SIVOM du VALROMEY, légalement convoqué en date du 18 juillet 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Maison de Pays du Valromey, sous la présidence de Marc CHARVET, Président du SIVOM du Valromey.

PRÉSENTS : Pauline GODET, Jean-François MARTINE (Belmont-Luthézieu), Claude JUILLET (Champagne-en-Valromey), Robert SERPOL (Chavornay), Bernard GIRAUD-GUIGUES, Bernard ANCIAN, Bernard PERRET (Haut-Valromey), Gérard BERTHIER (Lochieu), Marc CHARVET (Lompnieu), Éric PILLARD (Ruffieu), Fabien BRASSART (Sutrieu), Jean-François DUCRUET, Yves BERT (Talissieu), André BOLON, Frédérique GARIN (Vieu), Annie MEURIAU (Virieu-le-Petit).

ABSENTS EXCUSÉS : Sébastien VIGNAND (Brénaz), Dominique CHARVET, Laurence ROUX (Champagne-en-Valromey).

ABSENT : Bernard BRILLAT (Virieu-le-Petit).

Secrétaire de Séance : Jean-François MARTINE

Assistait également à la réunion : Pascale MARTINOD, directrice

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20/06/2018.
- 2) Présentation du projet d'hébergements touristiques sur le site de la Vendrolière par les porteurs de projet.
- 3) Point sur le personnel du SIVOM.
- 4) Point sur les travaux dans les bâtiments scolaires.
- 5) Point sur l'observatoire astronomique de la Lèbe.
- 6) Cession des bâtiments Michallet à la commune d'Artemare.
- 7) Tarifs de mise à disposition des salles aux associations extérieures.
- 8) Projet de création d'un site de radiocommunication sur un terrain du SIVOM.
- 9) Questions diverses.

Le Président propose à l'assemblée de commencer la séance par le point n° 2.

1. Présentation du projet d'hébergements touristiques sur le site de la Vendrolière par les porteurs de projet.

Le Président présente Mesdames Anne-Laure LOISEAU et Emmanuelle NERRIÈRE, porteurs du projet « Hêtre Libre » sur le site du plan d'eau de la Vendrolière. Chacune expose, tour à tour, le concept qu'elle souhaite mettre en œuvre : Création de logements hôteliers insolites en yourtes contemporaines dans un projet écologique, accompagné d'un jardin paysager biologique qui accueillera à terme visiteurs, animations, évènements... La prestation d'hébergement proposée se situe entre le camping, le gîte de groupe, la chambre d'hôte et le « resort » écologique. Le projet sera respectueux de l'environnement : compost, gestion du tri, toilettes sèches, récupération des eaux de pluie, construction passive pour les chambres et habitations privées, énergies renouvelables, récupération de matériaux...

Les chambres : 5 yourtes de 30/40 m² tout confort, toute l'année.

Autres locaux : accueil-boutique, tea-zoom, habitations privées, lingerie, fleuristerie, serre, espace de stockage mobilier et matériel (petits chalets).

Le jardin intégrera 7 thèmes distincts et pourra permettre l'accueil d'exposition de Land Art, photos, sculptures...

La clientèle ciblée est plutôt CSP+, 30-60 ans, couple ou petite famille qui recherche des séjours dépaysants dans un cadre naturel, même à 1 à 2 heures de leur domicile.

Le taux d'occupation est actuellement de 50 à 54% pour des chambres d'hôtes et camping ayant une activité saisonnière. L'hébergement insolite étant en plein essor, elles pensent progresser vers 60 à 70 % de taux d'occupation. À l'issue de leur présentation, elles ont pu répondre aux questions de l'assistance sur l'alimentation en eau, l'assainissement, le coût de l'opération (300 à 400 000 €), les subventions attendues (le prévisionnel n'est pas terminé à ce jour). La demande adressée au SIVOM est la mise à disposition du terrain dans le cadre d'un bail emphytéotique.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20/06/2018. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Point sur le personnel du SIVOM. [Affaire débattue N° 2018/00]

Le Président informe l'assemblée de la démission de Carole LEBLOND, coordinatrice jeunesse, à la date du 31 juillet 2018. Compte tenu du nombre d'heures réalisées (12h hebdomadaire) et de la difficulté de recruter sur ce temps de travail, il propose à l'assemblée de confier cette mission à Pascale MARTINOD qui doit intégrer le SIVOM à temps complet en septembre ou octobre 2018.

Monsieur le Président informe l'assemblée du souhait de Madame Laurence BORNAREL, rencontrant des problèmes de santé récurrents dans ses fonctions de chargée de propreté des locaux de la Maison de Pays, de réaliser un bilan de compétences qui lui permettra d'analyser ses compétences professionnelles ainsi que ses aptitudes et motivations afin de définir un nouvel avenir professionnel.

Deux cabinets ont été contactés pour une proposition :

- ALFA3A / MIFE01 - Adeline ROSSILLON, 01000 BOURG-EN-BRESSE (lieu de réalisation : Belley) 1 600 € TTC
- CIBC01 - Véronique STIMBRE, 01000 BOURG-EN-BRESSE (lieu de réalisation : Bourg-en-Bresse) 1 800 € TTC

Monsieur le Président propose de retenir celle de ALFA3A / MIFE01 pour un montant de 1 600 € TTC.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, donne son accord.

4. Point sur les travaux dans les bâtiments scolaires.

Pauline GODET expose l'avancement des différents chantiers :

- École maternelle de Champagne-en-Valromey : sont en cours les travaux de peinture, de remplacement et de motorisation des volets roulants, de pose d'un interphone et de remplacement du programmeur chauffage.
- École primaire de Champagne-en-Valromey : sont en cours la pose d'un interphone, le remplacement de la sonde de détection et le remplacement du programmeur chauffage. Motorisation du portail cantine en attente.
- École de Haut Valromey : sont en cours les travaux de changement des plaques de plâtre dans la salle de motricité.
- École de Talissieu : travaux de mise en sécurité de la cour terminés à l'exception de la pose du grillage.
- École de Virieu-le-Petit : aménagement d'un nouveau sanitaire en cours. Réfection de la cour en attente.

Elle précise que les onduleurs de l'installation photovoltaïque de l'école primaire de Champagne-en-Valromey sont en commande.

Le Président ajoute que Fabien BRASSART est intervenu à l'école primaire de Champagne-en-Valromey suite à un problème d'infiltration.

Claude JUILLET signale que lors de l'utilisation de la salle de motricité et de l'atelier par Val'Muse pour le stage de jazz, les fenêtres sont restées ouvertes. Il ajoute que l'alarme anti-intrusion de l'école primaire se déclenche fréquemment et de manière intempestive. Il demande à ce que son numéro soit retiré de la liste d'appel.

5. Point sur l'observatoire astronomique de la Lèbe.

Le Président indique que dans le cadre de la consultation pour la construction du planétarium, 30 entreprises ont à ce jour retiré un dossier. La remise des offres est fixée au 30 juillet, l'ouverture des plis le 31 juillet et l'analyse des offres au plus tard fin août. Le chantier pourrait démarrer le 15 octobre pour la partie « terrassement ».

Il fait part à l'assemblée du devis d'Eiffage pour la reprise de l'enrobé du parking handicapé et pour la mise en œuvre d'enrobé sur le passage entre les 2 bâtiments pour un montant de 4 935 € HT. L'assemblée donne son accord.

6. Cession des bâtiments Michallet à la commune d'Artemare. [Affaire débattue N° 2018/00]

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

- L'arrêté préfectoral du 08/07/2015 relatif aux conditions financières du retrait de la commune d'Artemare de la Communauté de communes du Valromey au 01/01/2014. Cet arbitrage prévoyait notamment le transfert, à la commune d'Artemare, des biens suivants :
Hôtel-restaurant Michallet - tènement immobilier comprenant un bâtiment principal à usage de bar et d'hôtel restaurant, un bâtiment indépendant et un jardin attenant, le tout cadastré section B, parcelles n° 1099, 1100, 1101, 459, 460 et 461.
- L'acte administratif de cession rédigé par la commune d'Artemare pour le transfert de ces parcelles lequel a été publié par le Service de Publicité Foncière le 04/07/2017.

- Le paiement par le SIVOM du Valromey de la taxe foncière de l'hôtel-restaurant Michallet (en tant que redevable légal avant l'achèvement des démarches de publicité foncière) : 2016 (7 581 €), 2017 (3 318 € correspondant au tènement n° 2).

Cependant, il est apparu que ne figurait pas dans l'arrêté préfectoral le transfert du tènement immobilier n° 2 de l'hôtel-restaurant Michallet comprenant un bâtiment élevé sur caves, d'un rez-de-chaussée composé de garages, hall d'entrée, cinq chambres, WC, d'un l'étage avec onze chambres, grenier au-dessus et un terrain attenant, le tout cadastré section, parcelles 315, 316 et 774 ainsi que le droit à la chute d'eau existante sur la parcelle cadastrée section B n° 316.

Monsieur le Président donne le compte-rendu d'une réunion qui s'est tenue en Sous-Préfecture de Belley le 10/07/2018, en présence des représentants du SIVOM du Valromey, de la Mairie d'Artemare et des services de l'État et détaille l'accord qui a été trouvé :

- Prise d'un nouvel arrêté préfectoral pour matérialiser la cession du bien dans sa totalité,
- Signature d'un acte administratif de cession complémentaire pour le transfert des parcelles du tènement n° 2,
- Signature d'un protocole d'accord entre le SIVOM du Valromey et la commune d'Artemare pour le remboursement par celle-ci de la taxe foncière 2016 (7 581 €), 2017 (3 318 € correspondant au tènement n° 2) et 2018 (montant non connu), sur une durée de 3 ans.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, donne son accord pour la signature d'un acte administratif de cession complémentaire pour le transfert des parcelles du tènement n° 2 et d'un protocole d'accord entre le SIVOM du Valromey et la commune d'Artemare pour le remboursement de la taxe foncière 2016, 2017 et 2018, sur une durée de 3 ans. Il fixe l'échéancier suivant : 2018 : 5 000 €, 2019 : 5 000 €, 2020 : solde et dit que la signature de ces deux actes devra être concomitante.

7. Tarifs de mise à disposition des salles aux associations extérieures. [Affaire débattue N° 2018/00]

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le SIVOM du Valromey met à disposition des associations les salles de la Maison de Pays (salle des fêtes et salles de réunions) et de l'école élémentaire de Champagne-en-Valromey (salle de motricité et salle des arts) pour l'organisation de cours et/ou de manifestations tout au long de l'année. Il rappelle que l'occupation de ces salles est gratuite pour les associations ayant leur siège dans une commune du SIVOM et payante pour les associations extérieures.

Les tarifs fixés aux associations hors territoire étant inchangés depuis plusieurs années, il propose de les modifier de la manière suivante :

- FITNESS ATTITUDE (Zumba, Abdos et Pilate) : 3h30 hebdomadaire dans la salle des fêtes de la Maison de Pays et la salle de motricité de l'école élémentaire de septembre à juin = 400 €
- SEMEIA CAPOEIRA (Capoiera) : 3h30 hebdomadaire dans la salle de motricité et la salle des arts de l'école élémentaire de septembre à juin = 400€
- LA PORTE DU SHEN (Qi Gong et Tai Chi Chuan) : 3h hebdomadaire dans la salle des associations de la Maison de Pays de septembre à juin = 300 €

À l'unanimité, le Conseil Syndical approuve les tarifs proposés et charge le Président de signer les contrats de mise à disposition correspondants.

8. Projet de création d'un site de radiocommunication sur un terrain du SIVOM.

Le Président fait part d'une demande de la société TDF pour l'installation d'un site de radiocommunication sur la commune de Belmont-Luthézieu proche de la ligne SNCF afin de pouvoir assurer une couverture téléphonique cellulaire sur le TER. Elle propose ensuite ce site aux 4 opérateurs : Orange, Free, SFR et Bouygues. La société a identifié une parcelle appartenant au SIVOM qui pourrait convenir pour installer ce site (la surface nécessaire est de 12,60 m x 12,60 m). Sur le plan juridique, elle pourrait soit acheter cette parcelle au prix de 10 000 €, soit proposer une location de l'ordre de 15 000 € par an.

Pauline GODET explique que la société TDF avait déjà contacté sa commune pour une implantation sur un terrain communal mais le conseil municipal n'avait pas donné suite au regard des effets potentiels de cette antenne sur la santé. Cependant, considérant que ce projet a de fortes chances d'aboutir sur ce lieu ou à proximité (voire même sur des parcelles privées), elle propose de réinterroger son conseil municipal lors de la réunion du 10 septembre et demande au conseil syndical de différer sa décision. L'assemblée donne son accord.

9. Questions diverses.

- Claude JUILLET fait part d'un courrier de l'AMF 01 pour la transmission des vœux pour le Congrès départemental du 19 octobre. Il est proposé de réaliser ce travail à l'échelle du SIVOM. La date du 5 septembre est retenue.
- Pauline GODET expose le programme réalisé par le groupe de travail pour commémorer le Centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale : exposition, conférences, concert, film... Le budget s'élève à environ 1 500 €. Il est proposé que le SIVOM prenne en charge ces différents évènements.
Claude JUILLET précise qu'en début d'année, son conseil municipal avait déjà décidé d'accorder une subvention à la chorale Chantelouve à hauteur de 600 €, ce qui déduirait d'autant la participation du SIVOM.
L'assemblée donne son accord.
Par ailleurs, l'assemblée accepte de participer à la projection du film « Au revoir là-haut » et ainsi de permettre une entrée gratuite.
- La prochaine séance est prévue le 19 septembre.

La séance est levée à 21h40.

Le Président,
Marc CHARVET

Les membres du conseil syndical présents,

Pauline GODET	Gérard BERTHIER
Jean-François MARTINE	Eric PILLARD
Sébastien VIGNAND (excusé)	Fabien BRASSART
Claude JUILLET	Jean-François DUCRUET
Dominique CHARVET (excusé)	Yves BERT
Laurence ROUX (excusée)	André BOLON
Robert SERPOL	Frédérique GARIN
Bernard GIRAUD GUIGUES	Annie MEURIAU
Bernard ANCIAN	Bernard BRILLAT (absent)
Bernard PERRET	